

Mon dossier

www.taxonweb.be

KBO  
BCE Public Search

NMBS Ticket on line

my MINFIN

Chèques-services



POLICE ON WEB  
www.police-on-web.be

RailTime  
Uw info rechtstreeks van het spoor

### Code PIN et code PUK

À l'instar d'une carte de banque ou d'un GSM, l'eID est protégée par un **code PIN**. Il s'agit d'un code secret que seul(e) vous connaissez et qui active la puce de la carte. Ne divulguez donc ce code à personne et ne le conservez pas sur un bout de papier dans votre portefeuille. Si vous craignez d'oublier le code, conservez-le ailleurs mais surtout, n'indiquez pas qu'il s'agit du code de votre eID ! **Lorsque vous recevez votre carte à la commune, vous pouvez modifier le code PIN et choisir une combinaison que vous retiendrez facilement.**

Le **code PUK**, que vous recevez en même temps que le code PIN, doit être conservé soigneusement. Si vous perdez ou oubliez le code PIN, ou si vous avez composé trois fois de suite un code erroné, vous pouvez vous rendre à la commune avec le code PUK afin de résoudre le problème. Le code PUK ne peut être modifié.

Si vous avez également perdu ou oublié le code PUK, vous pouvez demander une réimpression des codes PIN/PUK à la maison communale. Les nouveaux codes PIN/ PUK seront alors envoyés à la commune et non à votre adresse privée. L'**eID** est petite et solide comme une carte de banque et la puce contient les données imprimées sur la carte ainsi que votre adresse. Si l'eID est endommagée, vous risquez de ne plus pouvoir l'utiliser. Ne mettez donc pas la carte dans la poche arrière de votre pantalon, ne la laissez pas traîner et ne l'exposez pas à l'eau ou à des températures extrêmes.

### Administration sur mybelgium.be

Grâce à mybelgium.be, vous ne devez plus chercher vous-même les démarches administratives qui sont possibles en ligne puisqu'elles sont classées par thème sur ce site.

**Sur mybelgium.be, vous avez en outre accès aux différentes applications, après vous être identifié(e) une seule fois avec votre eID.**

## Doc Stop

eID perdue  
ou volée ?

Docstop est  
disponible 24h/24  
afin de signaler  
toute perte ou  
tout vol de carte.



Les vols ou pertes peuvent être déclarés  
au 02 515 21 23 de n'importe  
où dans le monde.

Pour plus d'infos,  
surfez sur [docstop.be](http://docstop.be).



00800 2123 2123  
+32 2 518 2123

## fedict

@-novating government



### Plus d'infos ? Des problèmes ?



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Consultez les questions et réponses  
sur [www.eid.belgium.be](http://www.eid.belgium.be).

# Ton eID, ça simplifie



## Vous venez d'acquérir votre nouvelle eID mais savez-vous à quoi elle sert ?

Sur [www.eid.be](http://www.eid.be), vous trouverez un ensemble d'informations ainsi qu'une carte géographique reprenant les applications dans votre quartier. La brochure que vous avez entre les mains vous fournit déjà des conseils et idées utiles.

## Avant tout

Conservez bien votre code PIN ou – mieux encore – remplacez-le par un code PIN que vous retiendrez facilement, mais que les autres auront du mal à deviner. L'agent de l'administration communale vous assistera à cette fin.



## My Minfin

My Minfin vous donne accès à votre **dossier fiscal** personnel. Vous y trouverez l'avertissement-extrait de rôle qui vous a été envoyé, les documents de la taxe de circulation, les versements anticipés, vos fiches de revenus et les fiches relatives aux avantages fiscaux (épargne-pension, titres-services, etc.). My Minfin vous permet aussi de compléter et d'envoyer votre déclaration d'impôts par le biais de **Tax-on-web**.

## Jouez la carte verte !

Inscrivez-vous dès maintenant dans une démarche écologique en choisissant de ne plus recevoir de déclaration fiscale sur papier. Si vous communiquez votre adresse e-mail, vous serez chaque année averti(e) de la date d'ouverture de **Tax-on-web**.

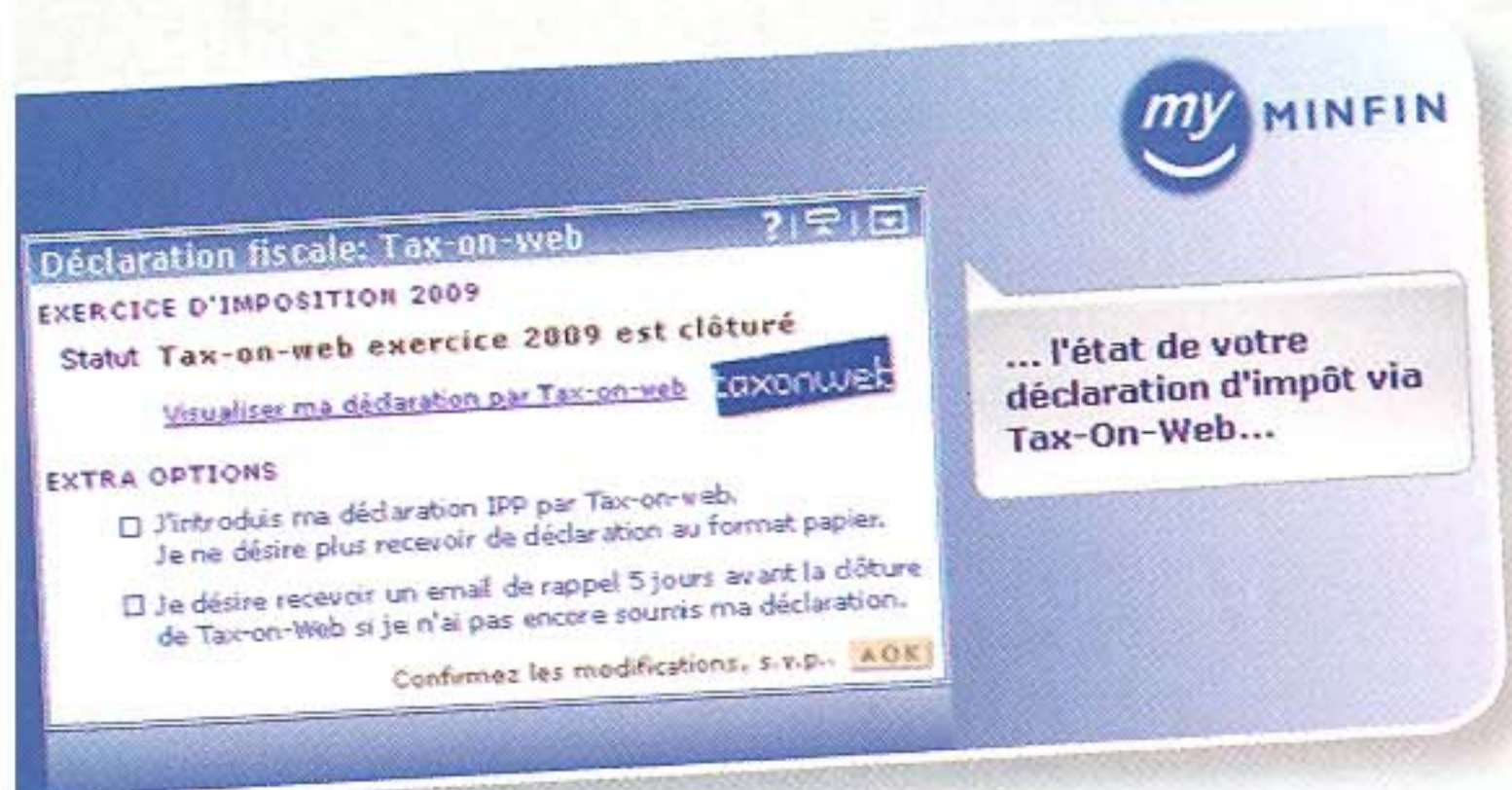
## Mais encore ...

D'autres données sont également stockées pour vous faciliter la vie !

- Les coordonnées de vos bureaux fiscaux
- Vos biens immobiliers
- Vos contrats de location enregistrés
- Un accès direct permettant de vérifier si un entrepreneur est enregistré ou non

## Et ce n'est pas tout !

Si vous voulez voir tout ce que contient votre propre dossier fiscal, rendez-vous sur [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be)



## Choisissez Tax-on-web pour remplir plus facilement votre déclaration d'impôts !

Rien que des avantages par rapport au formulaire papier...

- Vous participez à une démarche de sensibilisation au respect de l'environnement.
- Le traitement de votre déclaration électronique et l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle sont plus rapides.
- La déclaration est en grande partie déjà préremplie (avec fiches de revenus, titres-services, épargne-pension, etc.).
- Les fiches de données préremplies sont visualisables dans Tax-on-web.
- Un accusé de réception garantit que votre déclaration d'impôts a été envoyée correctement.
- Vous êtes certain(e) d'envoyer une déclaration techniquement correcte grâce aux nombreuses aides au remplissage qui empêchent les oublis de codes indispensables.
- Vous obtenez immédiatement une estimation du montant à payer ou à recevoir.
- Toutes les annexes peuvent être envoyées électroniquement au format PDF.
- Vous pouvez sauvegarder les données avant d'envoyer définitivement votre déclaration.
- Vos déclarations et annexes électroniques sont stockées, même après envoi. Il n'est plus nécessaire de les imprimer ; vous pouvez également les sauvegarder sur votre ordinateur au format PDF.

De nombreuses possibilités sont offertes avec la déclaration électronique. Rendez-vous sur [www.taxonweb.be](http://www.taxonweb.be) pour les découvrir. Une présentation interactive parcourt les fonctionnalités de l'application.

Cliquez sur la page d'accueil de Tax-on-web.

Les collaborateurs du SPF Finances répondent à toutes vos questions d'ordre fiscal, et ce,

tous les jours ouvrables de 8h à 17h.

Numéro de téléphone du Contactcenter : 0257 257 57

## L'eID en 3 étapes simples

Pour utiliser l'eID depuis chez vous et accéder à de nombreuses applications électroniques, il suffit de procéder en trois étapes simples :

1. Téléchargez et installez le programme « Quick Install ».



2. Reliez le lecteur de carte à un ordinateur.

3. Consultez vos données.

Pour le manuel d'utilisation détaillé, cliquez sur [www.eid.belgium.be](http://www.eid.belgium.be) et ensuite sur Quick Install.

## De quoi avez-vous besoin pour utiliser votre eID ?

1. Un ordinateur

Versions : Windows 2000, XP ou Vista, Mac OS Tiger (10.4) ou Leopard (10.5)

2. Un lecteur de carte eID

Types : ACR38U, Cherry Smartboard, G38-6744, Omnikey 3121 USB, SCR331 / SPR532 ou Vasco DP905

3. Un code PIN reçu par lettre à la réception de votre eID ou adapté personnellement.

4. Le logiciel eID Quick Install, à télécharger sur [www.eid.belgium.be](http://www.eid.belgium.be) (cliquez sur le logo Quick Install).